

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 avril 2019	N° 2019-204

Convocation du 19 avril 2019

Aujourd'hui vendredi 26 avril 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, M. Pierre LOTHAIRE, M. Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à M. Alain ANZIANI
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Martine JARDINE à M. Jean TOUZEAU
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Marc LAFOSSE
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Michel POIGNONEC à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Maribel BERNARD à partir de 10h15
M. Alain TURBY à M. Max COLES à partir de 11h20
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 11h30
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 11h45
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Dominique IRIART à partir de 11h55
M. Didier CAZABONNE à M. Guillaume GUARRIGUES à partir de 12h00
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia JARTY-ROY à partir de 12h15
M. Alain CAZABONNE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h20
M. Eric MARTIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h20
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 avril 2019	Délibération
	Direction générale Mobilité Direction du réseau transports urbains	N° 2019-204

Modalités du ticket de transport « Pass congrès » au sein du réseau TBM - Décision - Autorisation

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En préambule, l'existence du « Pass congrès » est prévue dans l'article 46 « Tarification » et l'annexe 6 « Conditions tarifaires » du contrat de Délégation de service public (DSP). Le cadre de ce titre, rappelé ci-dessous, est ainsi bien défini dans le contrat avec le délégataire KBM ; la présente délibération a pour objet d'en préciser les modalités de fonctionnement.

- Cadre du titre « Pass congrès »

Tel que défini dans l'annexe 6 du contrat de DSP, le « Pass congrès » a pour objet de proposer des titres de transport dans le cadre d'un congrès ou d'une manifestation d'au moins 50 participants pour une journée se déroulant sur la métropole bordelaise. Il permet de proposer aux organisateurs de ces événements des titres de transports journaliers à un prix dégressif en fonction des quantités de titres achetés et de leur durée de validité.

Le Pass ouvre aux participants un accès illimité aux lignes de tramway, bus et navette fluviale sur la période qui correspond à l'événement.

Ce Pass permet ainsi de favoriser la mobilité en transports en commun lors des types d'événements précités.

- Modalités du titre « Pass congrès »

Dans le but de préciser les modalités de ce titre, le tarif journalier du Pass Congrès proposé se base sur la référence de l'abonnement Cité pass mensuel rapporté à la journée et suit également un ajustement de sa valeur au regard de l'évolution de ce titre lors des votes de la grille tarifaire.

Ainsi, le Cité pass mensuel validé dans la grille tarifaire du 1^{er} août 2018 est de 48,40€, soit une valeur journalière correspondant à 1,61€.

Le tableau ci-dessous, basé sur cette valeur de référence, précise les pourcentages de réduction qui sont proposés en fonction de la volumétrie de pass commandés :

	Réduction sur le Cité pass mensuel rapporté à la journée	Tarif journalier du pass congrès
De 50 à 99 pass	10%	1,44€

De 100 à 199 pass	20%	1,30€
De 200 à 499 pass	30%	1,11€
500 pass et plus	45%	0,88€

Par ailleurs, le Pass congrès prévoit également une dégressivité en fonction de la durée de validité du titre, avec trois cas prévus : 1 à 2 jours, 3 jours, et 4 jours et plus.

- Grille tarifaire du pass congrès

En conformité avec les modalités décrites précédemment, la grille tarifaire TBM proposée pour le pass congrès est donc la suivante :

TARIF DU PASS CONGRÈS

DURÉE DE VALIDITÉ	TARIF JOURNALIER (unitaire)			
	DE 50 A 99 PASS	DE 100 A 199 PASS	DE 200 A 499 PASS	500 PASS ET PLUS
1 A 2 JOURS	1,44 €	1,30 €	1,11 €	0,88 €
3 JOURS	1,35 €	1,25 €	1,05 €	0,85 €
4 JOURS ET PLUS	1,25 €	1,14 €	0,93 €	0,79 €

NOMBRE DE JOURS/ QUANTITÉS	TARIF JOURNALIER (cumulé)			
	DE 50 A 99 PASS	DE 100 A 199 PASS	DE 200 A 499 PASS	500 PASS ET PLUS
1 JOUR	1,44 €	1,30 €	1,11 €	0,88 €
2 JOURS	2,88 €	2,60 €	2,22 €	1,76 €
3 JOURS	4,05 €	3,75 €	3,15 €	2,55 €
4 JOURS	5,00 €	4,56 €	3,72 €	3,16 €
5 JOURS	6,25 €	5,70 €	4,65 €	3,95 €

L'annexe 6 du contrat de DSP sera mise à jour au travers du prochain avenant et précisera ainsi l'ensemble des modalités évoquées dans la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2014/0595 du 31/10/2014 autorisant le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention de délégation de service public de transports urbains ;

VU le contrat de Délégation de service public (DSP) de transports urbains en date du 19 novembre 2014 et notamment son article 46,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le titre de transport « Pass congrès » est de plus en plus sollicité à l'occasion des nombreux évènements organisés sur la métropole de Bordeaux et que les modalités de ce titre nécessitent d'être clairement définies,

DECIDE

Article unique : d'entériner le cadre et les modalités de fonctionnement du titre « Pass congrès » du réseau Transports Bordeaux Métropole (TBM) tels qu'explicités dans la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 avril 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 AVRIL 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 30 AVRIL 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Christophe DUPRAT</p>
---	---